

Lundi 2 juin 2008



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M. BRIESE

M. DYCK

M. GRAYDON

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

Motion d'adhésion

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*
(amendé — comité)
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la ministre MELNICK

(N^o 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N^o 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*

(amendé — comité)

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N^o 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*

(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SELINGER

(N^o 44) — *Loi d'exécution du budget de 2008 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2008*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M^{me} STEFANSON — Manque d'appui de la part du gouvernement provincial à l'égard des projets de gestion des nutriments de la ville de Winnipeg

15. Attendu :

que la protection des ressources hydriques est un investissement à long terme pour la santé et le bien-être de l'environnement et de l'économie du Manitoba;

que depuis qu'il est entré en fonction en 1999, le gouvernement provincial a fait d'innombrables annonces et promesses touchant le nettoyage du lac Winnipeg;

que les annonces et les promesses du gouvernement provincial n'ont pas donné lieu à des améliorations significatives à la santé du lac Winnipeg, comme l'indiquent la prolifération des fleurs d'eau et l'émission répétée d'avis affichés sur les plages;

que les Manitobains ont démontré leur engagement envers l'adoption de pratiques visant à protéger les ressources hydriques de la province pour les générations futures;

que les Manitobains s'attendent à ce que le gouvernement provincial fasse preuve du même niveau d'engagement;

que la ville de Winnipeg remplit ses obligations quant à la réduction de la charge en éléments nutritifs, notamment en apportant des améliorations coûteuses à ses installations de traitement des eaux usées;

que le coût de ces améliorations est de l'ordre d'environ 1,8 milliards de dollars;

que dans le discours portant sur le budget 2008 du Manitoba, le gouvernement provincial a annoncé qu'il allait investir 235 millions de dollars dans l'amélioration des usines de traitement des eaux usées de Winnipeg, ce qui est bien en deçà de son engagement de financer un tiers des coûts;

que la frustration croissante des Manitobains face à la rhétorique et aux promesses répétées du gouvernement provincial au sujet du lac Winnipeg fait en sorte qu'ils ont perdu confiance en la capacité du gouvernement de redresser la situation,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à cesser de palabrer et à envisager d'élaborer des stratégies significatives qui entraîneront des améliorations notables à la santé du lac Winnipeg;

que l'Assemblée exhorte avec insistance le gouvernement provincial à continuer de remplir son engagement à financer un tiers des sommes nécessaires à l'amélioration des usines de traitement des eaux usées de la ville de Winnipeg et à aborder la question de la décharge des égouts combinés d'eaux usées.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 2 juin, de 9 heures à midi et à 18 heures, au besoin, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le lundi 2 juin, de 9 heures à midi et à 18 heures, au besoin, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mardi 3 juin, de 9 heures à midi et à 18 heures, au besoin, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 3 juin 2008, de 9 heures à midi et à 18 heures, au besoin, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.